



Licenciement pr faute grave

Par **Meryl76**, le **13/08/2016** à **09:31**

Bonjour,

Un employé qui a adressé des propos injurieux contre son supérieur lors d'une conversation privée avec un client de l'entreprise, devenu son ami, via un tchat privé d'un réseau social, est-il constitutif d'un licenciement pour faute grave ? Avez-vous des jurisprudences sur ce point ?
Merci bcp !

Par **P.M.**, le **13/08/2016** à **11:53**

Bonjour,

Ce serait de toute façon au Conseil de Prud'Hommes d'en apprécier et notamment en tenant compte de la manière par laquelle l'employeur a été mis au courant des propos injurieux tenu avec cet "ami" si cela s'est passé au cour d'une conversation strictement privée...

Je vous propose, entre autres, [ce dossier](#)...